

## AVENANT N°1

### CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX COVOITUREURS KLAXIT

ENTRE :

**Laval Agglomération**, dont le siège est situé au 1 Place Général Ferrié, 53000 Laval

Numéro SIRET : 20008339200049

Représentée par Mme Isabelle FOUGERAY, en qualité de Vice - Présidente

Ci-après désignée « **la Collectivité** »

ET :

**KLAXIT**, dont le siège est situé au 84 avenue de la République, 75011, Paris, France,

Numéro RCS de Paris : 753 153 238

Capital social : 46 479 euros

Représenté par M. Nicolas Brusson, son Directeur Général

Ci-après désigné « **l'Opérateur** »

Il est convenu ce qui suit :

#### Préambule :

Début 2023, la société Comuto SA (BlaBlaCar) opérant l'application de covoiturage courte distance BlaBlaCar Daily a procédé au rachat de la société Klaxit SAS. Ce rapprochement vise à pérenniser sur le long terme le modèle partenarial diffusé par Klaxit auprès des collectivités locales en s'appuyant sur la marque BlaBlaCar et son expertise unique en matière d'expérience utilisateur avec pour objectif commun de convertir encore davantage d'automobilistes au covoiturage.

Il est envisagé de procéder à une fusion-absorption de la société Klaxit SAS par la société Comuto SA. C'est dans ce contexte et au regard de la convention d'aide financière conclue entre la Collectivité et l'Opérateur le 2 février 2023 qu'il est prévu de substituer l'entité juridique cocontractante de la Collectivité en cas de signature d'un traité de fusion.

Cette substitution d'Opérateur aura pour effet une disparition de la plate-forme Klaxit au cours de l'année 2024 et son remplacement par la plate-forme de BlaBlaCar Daily. Les mêmes services seront proposés.

### Article 1er : Objet de l'avenant

L'Opérateur désigné par la société Klaxit SAS dans le cadre de la convention d'aide financière du 2 février 2023 sera remplacé par la société Comuto SA (marque BlaBlaCar Daily) au 1<sup>er</sup> janvier 2024, sous réserve de l'approbation d'un traité de fusion.

L'identité de l'Opérateur sera la suivante :

*« La **société COMUTO SA**, société anonyme au capital de 161,152.435 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 491 904 546 et ayant son siège social sis 84, avenue de la République, 75011 à Paris,*

*Représentée par Monsieur Nicolas Brusson, Directeur Général»*

La Collectivité sera informée de l'effectivité de la fusion par courriel de l'Opérateur dans un délai maximum de 30 (trente) jours à compter de l'approbation du traité de fusion.

En conséquence et une fois la fusion effectuée, le cocontractant de la Collectivité auquel sera notamment crédité l'incitatif financier sera la société Comuto SA. Ses coordonnées bancaires sont les suivantes : IBAN - FR76 3000 3033 2400 0200 5560 113 et BIC - SOGEFRPP.

### Article 2 : Dispositions générales

Toutes les clauses de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Pour la Collectivité,

Fait à Laval

Le .....

Mme Isabelle FOUGERAY,

Vice - Présidente

Pour l'Opérateur,

Fait à Paris

Le .....

M. Nicolas Brusson,

Directeur Général

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231127-S07-CC-182-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Mise en ligne : 08-12-23